



5 décembre 2024

Projet de structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté



Table des matières

1	Introduction	3
2	Nécessité d'agir.....	4
3	Structure nationale contre la pauvreté : objectifs et éléments	5
3.1	Monitoring national de la pauvreté	5
3.2	Stratégie nationale contre la pauvreté	6
3.3	Plateforme contre la pauvreté et programmes de travail	7
3.3.1	Programme de travail 2025 – mi-2027	9
3.3.2	Programme de travail mi-2027 – 2030	9
3.4	Conseil pour les questions de pauvreté	9
3.5	Organisation et structure des organes	11
4	Partenaires actuels et partenaires potentiels : disposition à participer	12
5	Procédure et ressources nécessaires	15
6	Prochaines étapes / mandats.....	16
7	Bibliographie	17
	Annexe 1 : Motion Estelle Revaz 23.4450	19
	Annexe 2 : Promesses de soutien transmises par courrier	20

1 Introduction

Depuis 2014, la Confédération s'engage, en collaboration avec les cantons, les communes et les organisations de la société civile, à coordonner et à améliorer les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté en Suisse. Depuis 2019, elle le fait dans le cadre de la Plateforme contre la pauvreté, dont la durée est limitée à fin 2024. Le 19 juin 2024, le Conseil fédéral a pris connaissance de l'évaluation externe de la plateforme (Stern *et al.* 2024) et en a publié le rapport final (Conseil fédéral 2024b).

L'évaluation externe relève que la plateforme a reçu un très bon accueil de ses utilisateurs et qu'elle fournit des produits de grande qualité. Sa portée est toutefois limitée et elle n'exploite pas pleinement son potentiel d'efficacité. Le groupe de pilotage, au sein duquel sont représentées des institutions des trois niveaux institutionnels, recommande de pérenniser la plateforme et l'implication des personnes concernées, et formule dans le rapport final des propositions en vue d'en accroître l'efficacité. Le 19 juin 2024, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de concrétiser ces propositions. En parallèle, il lui demande de déterminer dans quelle mesure les partenaires actuels et de potentiels nouveaux partenaires sont prêts à s'engager dans une telle structure et à la soutenir financièrement à partir de 2025. Les résultats de ces démarches devront être présentés au Conseil fédéral d'ici la fin de l'année.

Le 26 septembre 2024, donnant suite à la décision du Conseil fédéral, le Parlement a transmis la motion Revaz 23.4450¹, qui charge l'exécutif fédéral de maintenir la plateforme jusqu'en 2030 au moins. Elle lui donne en outre le mandat d'adopter une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Celle-ci devrait, dans le respect du principe de subsidiarité, soutenir les efforts des cantons et des communes pour l'accès à la formation et aux soins de santé, la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'accès à un logement abordable et la garantie de conditions de travail et de revenus dignes.

Le 2 juin 2020, en adoptant la motion CSEC-E 19.3953, le Parlement avait déjà chargé le Conseil fédéral de mettre en place un monitoring régulier et de présenter tous les cinq ans un rapport sur la pauvreté en Suisse. La motion Revaz demande la mise à disposition de moyens suffisants pour financer la plateforme, le monitoring et la mise en œuvre de la stratégie.

En conséquence, la Confédération prévoit plusieurs éléments (monitoring, stratégie, plateforme, implication des personnes concernées) pour réunir les conditions nécessaires à une prévention et à une lutte efficaces contre la pauvreté. Il importe maintenant de rassembler et de coordonner ces éléments dans une structure globale. Tel est l'objectif du présent projet, qui se fonde sur les décisions susmentionnées et sur les examens menés entre juin et septembre 2024 auprès de potentielles organisations partenaires. Le programme à développer est de type global et délimite le cadre dans lequel en seront concrétisés les différents éléments, qui nécessitent chacun leur propre plan de mise en œuvre détaillée.

La structure à laquelle le projet se réfère a pour titre de travail « Structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté » (en bref, « Structure nationale contre la pauvreté »). Les questions relatives à la communication et sa présentation devront être clarifiées lors de sa mise en œuvre.

Le présent rapport a été rédigé avec la participation du groupe de pilotage de la Plateforme nationale contre la pauvreté. Il commence par décrire les mesures à prendre (chap. 2) et expose de manière générale les objectifs supérieurs de sa structure, les éléments qui la composent, ainsi que l'organisation et la structure des organes prévus (chap. 3). Il dresse ensuite le bilan de la mesure dans laquelle les organisations partenaires actuelles ou à venir sont prêtes à s'engager dans la structure et des moyens qu'elles peuvent investir à cet effet (chap. 4). Sur cette base, il explique comment les

¹ Mo. 23.4450 Revaz Estelle « Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale » du 21.12.2023.

différents éléments et étapes de travail sont coordonnés sur l'axe temporel (procédure), quelles ressources sont nécessaires et quels mandats de mise en œuvre sont attribués (chap. 5 et 6).

2 Nécessité d'agir

Deux états de fait militent en faveur de la mise en place d'une structure nationale permanente de prévention et de lutte contre la pauvreté : la situation sociale de la population et les exigences organisationnelles d'une politique de lutte contre la pauvreté adaptée aux défis actuels.

Ampleur et évolution de la pauvreté en Suisse

Avec la Stratégie pour le développement durable 2030 et le programme de législature 2023-2027, la Suisse s'est donné pour objectif de réduire la pauvreté dans le pays (Conseil fédéral 2021, p. 36, 2024a, p. 79). Cet objectif n'est pas encore atteint : après avoir augmenté de 2014 à 2017, le taux de pauvreté s'est maintenu à un niveau compris entre 8 et 9 %. Selon les chiffres les plus récents (2022), cela représente environ 702 000 personnes, dont 99 000 enfants². Sont réputées pauvres les personnes qui vivent dans un ménage dont le revenu ne suffit pas à assurer le minimum vital social. La définition du minimum vital social s'appuie sur les directives de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) (Office fédéral de la statistique 2012, pp. 11 et 55-58). Sont particulièrement touchées par la pauvreté les personnes vivant seules ou dans des ménages monoparentaux, celles qui n'ont pas de diplôme de formation postobligatoire, celles qui vivent dans des ménages ne participant que peu ou pas au marché du travail, ainsi que les étrangers en provenance de pays tiers (c'est-à-dire hors UE/AELE).

En Suisse, le taux de pauvreté est mesuré depuis 2007, mais en raison d'un changement de méthode, les résultats obtenus avant et après 2014 ne sont que partiellement comparables. Les statistiques de l'aide sociale de certaines villes couvrent des périodes plus longues. Elles reflètent ce que l'on appelle la « pauvreté combattue ». Il en ressort que le taux d'aide sociale a fortement augmenté depuis le début des années 1990 jusqu'au milieu des années 2000 (Beyeler *et al.* 2019, pp. 4-6). Depuis lors, il évolue à un niveau relativement constant, qui se situe à quelque 3 % pour l'ensemble de la Suisse³. Actuellement, la tendance est à la baisse. La crise financière de 2008 et celle du coronavirus n'ont pas entraîné de hausse sensible de la pauvreté.

Cette évolution suggère que la pauvreté et le recours à l'aide sociale sont marqués par des changements structurels sociaux et économiques. L'interruption durable de la forte croissance du taux d'aide sociale, dans la deuxième moitié des années 2000, démontre que des succès ont été obtenus. La relative stagnation du recours à l'aide sociale et du taux de pauvreté indique néanmoins que la prévention et la lutte contre la pauvreté restent un défi permanent. Des efforts continus s'imposent

² Taux de pauvreté, selon différentes caractéristiques : www.ofs.admin.ch > Statistiques > Situation économique et sociale de la population > Situation sociale, bien-être et pauvreté > Pauvreté et privations > Pauvreté, Informations supplémentaires : Tableaux.

³ Unités d'assistance, bénéficiaires de l'aide sociale et taux d'aide sociale de l'aide sociale économique par canton : www.ofs.admin.ch > Statistiques > Sécurité sociale > Aide sociale > Aperçu, Informations supplémentaires : Tableaux. – Le taux de pauvreté et le taux d'aide sociale ne peuvent pas être comparés directement, car ils reposent sur des données statistiques différentes et leur référence annuelle n'est pas la même (taux de pauvreté : toutes les personnes dont le revenu annuel est inférieur au minimum vital social ; taux d'aide sociale : toutes les personnes ayant bénéficié au moins une fois de l'aide sociale au cours d'une année donnée ; voir Office fédéral de la statistique 2009, p. 9). En raison des données disponibles, le taux de pauvreté ne prend en compte que les revenus, alors que le recours à l'aide sociale suppose qu'un ménage n'a pratiquement pas de patrimoine. Il faut se garder par conséquent d'interpréter la différence entre les deux taux comme une absence de perception de l'aide sociale. Des analyses spécifiques au niveau communal ou cantonal sont nécessaires à cet effet. Des études à ce sujet estiment que 30 à 40 % des personnes qui auraient en fait droit à l'aide sociale économique n'y recourent pas (Fluder *et al.* 2020, p. 94 ; Hümbelin *et al.* 2022, p. 34 ; Hümbelin *et al.* 2023, p. 45).

pour éviter de laisser durablement les groupes de population défavorisés sur la touche. En matière de politique de lutte contre la pauvreté, pérenniser les structures nationales devient donc une nécessité.

Exigences organisationnelles de la politique de lutte contre la pauvreté

Une politique de lutte contre la pauvreté axée sur la prévention et s'efforçant d'anticiper les risques a un caractère transversal marqué (Conseil fédéral 2022, pp. 8-10) : elle exige de sensibiliser les acteurs politiques de divers domaines (par ex. social, travail, éducation, santé, migration) aux aspects de leurs champs d'activité qui sont liés à la pauvreté et d'assurer une collaboration aussi orientée vers des solutions qu'efficace au-delà des domaines de compétence. Sur le plan vertical, il importe d'harmoniser les activités des acteurs des trois niveaux institutionnels. Il faut également entretenir le dialogue avec les organisations non gouvernementales, qui jouent un rôle crucial dans la lutte contre la pauvreté et atteignent notamment des personnes qui ne sont que partiellement intégrées dans le système de sécurité sociale actuel. Les expériences faites lors de la crise du coronavirus en ont apporté une évidente confirmation.

La Plateforme contre la pauvreté s'est établie comme un lieu d'échange et d'impulsion dans la prévention de la pauvreté. En tant que lien entre les trois niveaux étatiques, la société civile et les personnes concernées, elle occupe une fonction centrale dans la politique suisse de lutte contre la pauvreté. L'évaluation externe montre que ses objectifs et ses activités rencontrent un écho très favorable (Stern *et al.* 2024, pp. 28-29, 39, 42 et 53). Elle est parvenue à établir le dialogue avec les personnes concernées et à les impliquer. Les conférences des directrices et directeurs cantonaux concernées (CDAS, CDIP, CDEP), l'Union des villes suisses (UVS), l'Association des communes suisses (ACS) et la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) se sont prononcées à plusieurs reprises avec insistance en faveur de sa reconduction. Le Parlement a pris la décision de maintenir la plateforme contre la pauvreté et de la compléter par deux éléments : un monitoring périodique – lancé en 2021 – et une stratégie nationale (Mo. 19.3953 CSEC-E et 23.4450 Revaz). Ces mesures permettront aux activités de prévention et de lutte contre la pauvreté de reposer à l'avenir sur des analyses scientifiques fondées (monitoring) et sur une stratégie adoptée au niveau politique et comprenant la formulation d'objectifs. Quant à la participation des personnes concernées, attribuée jusqu'à présent à la plateforme, il importe qu'elle soit gérée à l'avenir en tant qu'élément autonome.

3 Structure nationale contre la pauvreté : objectifs et éléments

La Structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté combine quatre éléments. Ceux-ci poursuivent quatre objectifs distincts :

- 1) Monitoring : suivre la situation suisse en matière de pauvreté
- 2) Stratégie : formuler des objectifs politiques
- 3) Plateforme : améliorer et coordonner les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté
- 4) Conseil pour les questions de pauvreté : assurer la participation des personnes concernées

Les trois premiers éléments relèvent d'une structure organisationnelle commune. Le Conseil pour les questions de pauvreté, qui requiert une certaine autonomie, sera indépendant (voir ch. 3.4 et 3.5).

Dans les pages qui suivent, ces quatre éléments seront présentés plus en détail, l'accent étant mis sur leurs tâches spécifiques et leurs instruments de travail, leurs relations mutuelles et leur mise en œuvre sur la période allant de 2025 à 2030.

3.1 Monitoring national de la pauvreté

Le monitoring national de la pauvreté fournira à la Confédération, aux cantons et aux communes des connaissances leur permettant d'élaborer et de mener la politique de lutte contre la pauvreté en Suisse (pour plus de détails, voir le projet global de monitoring : Office fédéral des assurances sociales 2021). Il examine, d'une part, la situation de la population dans différents domaines de vie, identifie les

groupes à risque et montre comment la pauvreté évolue au fil du temps. De l'autre, il décrit les stratégies utilisées pour lutter contre la pauvreté et ce que l'on sait de leur efficacité.

Pour remplir sa mission, le monitoring utilise des indicateurs statistiques qui reflètent la situation en matière de pauvreté. Il offre en parallèle un résumé de la recherche en la matière, en tenant compte d'études individuelles ou de travaux de recherche limités à certaines régions. Il documente ainsi l'état actuel des connaissances sur la pauvreté et la politique de lutte contre la pauvreté en Suisse, afin que les décisions politiques prises soient fondées sur des éléments objectifs et sur les dernières connaissances scientifiques. Son principal produit est un rapport complet, publié tous les cinq ans, ayant le caractère d'un ouvrage de référence.

Le monitoring repose essentiellement sur une définition monétaire de la pauvreté, déterminée en fonction des besoins et qui s'oriente sur le minimum vital social de la CSIAS, définition qu'il combine avec une approche centrée sur les conditions de vie, qui analyse les interactions entre la pauvreté monétaire et six autres domaines de la vie (intégration professionnelle, formation, santé, logement, relations sociales et participation politique). Ce modèle peut en principe être repris pour la stratégie et la plateforme contre la pauvreté. Chaque rapport de monitoring approfondira certaines de ces dimensions.

Le monitoring se fonde sur la motion 19.3953 de la CSEC-E⁴ et sur la décision du Conseil fédéral du 27 janvier 2021 qui en découle concernant le projet et les ressources nécessaires à sa réalisation. Outre les points déjà mentionnés, la motion demande encore de comparer la situation dans les cantons et de réaliser des études longitudinales sur la perméabilité sociale. Le premier rapport de monitoring ne pourra pas encore répondre pleinement à ces deux souhaits. Afin de réaliser des progrès dans un avenir proche, il est envisagé d'étayer les analyses de la pauvreté par des données fiscales.

Le premier rapport du monitoring national de la pauvreté à présenter à l'Assemblée fédérale conformément à la motion 19.3953 est en cours d'élaboration ; il paraîtra fin 2025, fournira une analyse approfondie de la pauvreté en Suisse et traitera de trois thèmes prioritaires : « Couverture matérielle des besoins vitaux », « Intégration professionnelle » et « Formation ». La conception du deuxième cycle de monitoring et l'approfondissement de son contenu seront élaborés courant 2026, puis mis en œuvre. Le deuxième rapport sera publié en 2030.

3.2 Stratégie nationale contre la pauvreté

Si le monitoring rassemble sous une forme neutre les connaissances avérées disponibles sur la pauvreté en Suisse, la stratégie nationale contre la pauvreté en tire les conclusions politiques. La stratégie est la réponse du Conseil fédéral à la motion 23.4450 Revaz (chap. 2).

La stratégie formulera les objectifs de la politique nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et désignera les approches stratégiques et les mesures à mettre en œuvre à cette fin. Elle se penchera sur les défis qui se posent en la matière, sur les acteurs pouvant contribuer à les relever et sur la manière de procéder pour y parvenir. Elle tiendra compte du caractère transversal de cette politique en couvrant tous les champs d'action possibles de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. La motion 23.4450 cite expressément les domaines de la formation, de la santé, du logement ainsi que de l'activité professionnelle (conciliation entre vie familiale et professionnelle comprise).

Aux termes de la motion, la stratégie nationale contre la pauvreté doit servir à « soutenir, dans le respect du principe de subsidiarité, les efforts des cantons et des communes ». Elle se concentrera donc sur les possibilités que la Confédération a d'agir, seule ou en collaboration avec d'autres acteurs fédéraux. Pour les champs d'action qui relèvent principalement de la compétence des cantons et des communes, la stratégie examinera dans quelle mesure des activités de coordination ou de soutien sont possibles et utiles au niveau national avec la participation de la Confédération. Ce faisant, elle devra

⁴ Mo. 19.3953 CSEC-E « Pauvreté en Suisse. Monitoring régulier de la situation » du 4.7.2019.

tenir compte du caractère complémentaire des compétences et des activités de la Confédération, des cantons, des communes et des organisations de la société civile.

Le développement de la stratégie aura pour base essentielle les résultats du monitoring national de la pauvreté : résultats de fond, mais aussi importantes questions théoriques (par ex. définition de la politique de lutte contre la pauvreté, détermination des dimensions de la pauvreté ou des champs d'action de cette politique, présentation de la répartition des compétences pertinentes dans la structure de l'État fédéral). Les travaux de fond relatifs à la stratégie présupposent donc la publication du premier rapport de monitoring.

Ce rapport de monitoring doit être présenté à l'Assemblée fédérale (voir ch. 3.1). En parallèle, des manifestations seront organisées au cours du premier semestre 2026 avec des acteurs politiques des trois niveaux institutionnels (tables rondes communes, par exemple). Leur objet sera de discuter des résultats du monitoring, d'évaluer les mesures à prendre et de recueillir des appréciations sur les priorités à fixer. Les travaux relatifs à la stratégie nationale débiteront sur cette base à partir de mi-2026. Sous l'angle organisationnel, ils s'inscrivent dans la structure nationale contre la pauvreté, où seront représentés les acteurs principaux de la prévention et de la lutte contre la pauvreté en Suisse ainsi que des personnes touchées par la pauvreté (voir ch. 3.5). La stratégie doit être soumise au Conseil fédéral d'ici mi-2027.

3.3 Plateforme contre la pauvreté et programmes de travail

La plateforme contre la pauvreté est axée sur la pratique. Son principal groupe cible est constitué de décideurs et de spécialistes d'organisations gouvernementales et non gouvernementales responsables de stratégies et de mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté ou défendant les intérêts et les préoccupations des personnes en situation de pauvreté.

La plateforme est active depuis plus d'une décennie et a fait ses preuves en tant que projet de coopération confédérale. Elle entend contribuer efficacement à la prévention et à la lutte contre ce problème de société en proposant une base de connaissances, anciennes et nouvelles, et en identifiant les mesures adéquates et innovantes.⁵ Elle a pour objectif d'enrichir les connaissances des spécialistes, des instances de décision politique et des organisations de personnes concernées ainsi que de promouvoir le développement et l'optimisation d'offres pertinentes. À cette fin, elle combine plusieurs approches. D'une part, elle élabore un savoir orienté vers l'application, qu'elle met à la disposition des destinataires sous une forme adaptée. Elle montre par exemple, à l'aide de bonnes pratiques, comment concrétiser des approches prometteuses en mesures spécifiques et quels facteurs sont décisifs pour réussir la mise en œuvre. D'autre part, elle offre aux multiples acteurs des occasions de réseautage, d'échanges et d'apprentissage collectif. Elle entend également leur offrir des possibilités de développer et d'expérimenter des approches innovantes.

Des institutions des trois niveaux de l'Etat (offices fédéraux concernés par les questions de pauvreté, conférences des directeurs cantonaux, Union des villes suisses, Association des communes suisses) ainsi que des représentants de la société civile participent au groupe de pilotage de la plateforme. La responsabilité de la plateforme et la direction opérationnelle incombent à l'OFAS. Cette forme d'organisation et les processus déjà bien rodés ont fait leurs preuves et seront en principe maintenus, mais la compétence des organes sera étendue à l'ensemble de la structure (voir point 3.5). Aujourd'hui déjà, le groupe de pilotage accompagne également le développement du monitoring national de la pauvreté (Office fédéral des assurances sociales 2021, p. 15 s.).

Contrairement au monitoring et à la stratégie, la plateforme ne décrit ni ne traite le système global de prévention et de lutte contre la pauvreté. Elle approfondit plutôt des thèmes prioritaires sélectionnés, au contenu clairement délimité, dont le choix découle de la stratégie et du monitoring.

Le savoir élaboré et diffusé par la plateforme revêt différents caractères. Il repose notamment, outre les études scientifiques et les évaluations, sur l'expérience et l'expertise pratiques. La « scientificité »

⁵ Concernant le modèle d'impact, les processus de travail et la forme d'organisation de la plateforme, voir en détail Conseil fédéral 2024b, p. 11-15.

et l'« expérience réfléchie » ne sont pas vues comme opposées, mais comme des aspects d'un continuum dans l'orientation vers l'efficacité de l'action administrative et du travail social. Pour que la plateforme puisse stimuler des processus d'apprentissage collectifs et produire une évolution dynamique, il importe que les professionnels et les personnes ayant l'expérience de la pauvreté puissent s'impliquer et échanger de façon simple. Pour autant, il est essentiel aussi que la plateforme évalue elle-même le degré d'objectivité de ses conclusions et qu'elle ouvre aux parties prenantes la possibilité d'analyser les mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté de manière aussi efficiente et profitable que possible. À cette fin, une étroite collaboration avec les hautes écoles et les sciences appliquées est essentielle.

Selon l'évaluation de la Plateforme (Stern *et al.* 2024), pour augmenter le potentiel d'efficacité de cette structure, il faut que ses activités soient à l'avenir organisées dans des programmes de travail limités dans le temps. Ceux-ci seront développés et mis en œuvre en partenariat. Le Tableau 1 donne un aperçu des activités possibles, organisées selon quatre objectifs supérieurs, qui se chevauchent en partie : a) élaboration de connaissances fondamentales, b) développement pratique et test de mesures innovantes, c) promotion de la mise en réseau et des processus d'apprentissage collectifs, et d) diffusion des résultats. Afin de donner des impulsions plus importantes dans la pratique, les efforts visent notamment à soutenir davantage les cantons et les communes pour le lancement et le suivi de projets pilotes prometteurs dans des champs d'action stratégiques choisis⁶, comme le recommande aussi l'évaluation externe (Stern *et al.* 2024, p. 62).

La stratégie nationale contre la pauvreté et les résultats du monitoring de la pauvreté constituent des points de repère importants pour élaborer les programmes de travail de la plateforme. Stratégie et plateforme sont donc étroitement liées. La plateforme constitue un instrument important pour mettre en œuvre la stratégie nationale, mais elle n'est de loin pas sa seule courroie de transmission : les objectifs et mesures de la stratégie nationale peuvent aussi être poursuivis dans des structures voisines ou extérieures à la Plateforme contre la pauvreté. Il importe notamment de viser une collaboration étroite avec les structures de la collaboration interinstitutionnelle (CII). Le cadre dans lequel la stratégie sera mise en œuvre devra être décidé au cas par cas en fonction du thème.

Tableau 1 : Activités susceptibles de composer les programmes de travail de la plateforme

But	Activité
Élaboration de connaissances de base	<ul style="list-style-type: none"> • Études de fond visant à évaluer les mesures à prendre • Lien entre expérience pratique et expertise • Compilation de bonnes pratiques • Évaluations de mesures individuelles (réalisation, soutien technique) • Guides pratiques destinés à des groupes cibles spécifiques
Expérimentation de mesures, promotion de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion de mesures innovantes • Développement et suivi de projets pilotes innovants
Mise en réseau et processus d'apprentissage collectif	<ul style="list-style-type: none"> • Conférences nationales • Ateliers régionaux (sur place, en ligne, hybrides)
Diffusion des résultats et connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Communication régulière en ligne (par ex. lettre d'information, réseaux sociaux) • Présence sur le web • Exposés • Contributions dans des revues spécialisées et d'autres médias

⁶ Le programme de lutte contre la pauvreté (2014-2018) disposait de moyens importants pour soutenir des projets innovants, mais comme les moyens financiers alloués à la Plateforme contre la pauvreté (2019-2024) ont été fortement réduits, la promotion de projets a été en grande partie abandonnée. Il serait cependant très important, pour donner des impulsions, de soutenir des spécialistes sur place pour concevoir et mettre en œuvre des projets et, si possible, créer des incitations en ce sens.

3.3.1 Programme de travail 2025 – mi-2027

Comme l'élaboration de la stratégie nationale contre la pauvreté durera jusqu'à mi-2027 et que c'est seulement à partir de cette date que des programmes de travail pourront en être déduits, le premier programme de travail de la plateforme, de 2025 à la mi-2027, s'appuiera sur les travaux que celle-ci a réalisés jusqu'ici et reprendra les thèmes proposés par ses principaux partenaires. Deux axes prioritaires, à préciser avec les partenaires (y inclus notamment CII) et sous réserve des ressources disponibles, devraient pouvoir être traités durant cette phase :

- **Pauvreté des familles** : du point de vue de la prévention de la pauvreté, la situation des familles fera l'objet d'une attention particulière. Certaines familles sont plus fréquemment exposées au risque de pauvreté. La pauvreté matérielle représente un risque considérable pour le développement des enfants. Une étude récente de la Plateforme nationale contre la pauvreté (publication en préparation) constate que si, dans certains domaines, les choses ont beaucoup bougé dans les cantons ces dernières années et que ceux-ci jouent un rôle central concernant la pauvreté des familles, la grande majorité d'entre eux n'ont pas formulé de stratégie. Souvent, certains aspects de ce thème très vaste sont traités de manière fragmentée dans plusieurs départements. Si des structures de coordination existent, les mesures en place ne se combinent pas de manière optimale. Une autre étude, publiée sur mandat de la Charte Aide sociale Suisse, a notamment identifié un besoin d'intervention au niveau de l'aide sociale (Höglinger *et al.* 2024). Le thème prioritaire sera développé et précisé sur la base de ces études, en étroite collaboration avec la CDAS et d'autres partenaires de la plateforme. Les pistes envisageables sont le développement de stratégies et de structures de coordination, ainsi qu'une prise en compte adéquate de la situation familiale dans le travail social, impliquant en particulier les enfants. Il importe, dans un premier temps, de présenter les résultats des études de manière concise. Il s'agira ensuite de développer et de tester des mesures dans le cadre de projets pilotes innovants, afin d'acquérir et de diffuser de nouvelles connaissances. Des échanges réguliers, sous une forme à définir, devront soutenir le transfert de connaissances et encourager les processus d'apprentissage collectifs.
- **Non-recours aux prestations sociales** : ces dernières années, plusieurs études ont attiré l'attention sur la forte probabilité que la proportion de non-recours aux prestations sociales sous condition de ressources soit considérable (20 à 40 % : Fluder *et al.* 2020, p. 94 ; Hümbelin *et al.* 2021 ; Hümbelin *et al.* 2022, p. 34 ; Hümbelin *et al.* 2023, p. 45). Quelques cantons et communes ont déjà réagi (par ex. le canton du Jura par la campagne « JU-lien »). Du matériel de fond et de sensibilisation ainsi que des propositions concrètes de mise en œuvre seront élaborés en commun dans le cadre de la plateforme nationale contre la pauvreté. Sur cette base, un appel à projets pilotes sera lancé, et des mesures concrètes de prévention du non-recours seront développées et testées dans les projets sélectionnés. Il faudra ensuite analyser ces projets et regrouper les résultats en vue d'une application à l'échelle nationale. Pendant la mise en œuvre du projet, un échange régulier aura lieu entre les acteurs impliqués. L'organisation de séminaires régionaux a fait ses preuves lors de projets antérieurs : elle permet d'atteindre un plus grand nombre d'acteurs, communes en particulier.

Les activités esquissées ici seront planifiées concrètement au premier semestre 2025.

3.3.2 Programme de travail mi-2027 – 2030

À partir de mi-2027, une fois établie la stratégie nationale contre la pauvreté, le programme de travail sera complété par de nouveaux thèmes prioritaires à mettre en œuvre de mi-2027 à 2030. Les enseignements tirés des activités menées jusqu'alors seront évalués en parallèle et intégrés dans les activités suivantes. Le plan détaillé du programme de travail complet pourra être rédigé au premier semestre 2027, lors de l'achèvement de la stratégie nationale.

3.4 Conseil pour les questions de pauvreté

La participation des personnes concernées à la conception et à l'application des mesures de politique de lutte contre la pauvreté poursuit plusieurs objectifs. D'un point de vue sociopolitique, elle est une fin

en soi : les personnes touchées ne doivent pas être que des objets ou des groupes cibles de l'action politique, mais pouvoir aussi influencer sur celle-ci. Au niveau institutionnel, elle peut contribuer à ce que les mesures soient mieux adaptées aux besoins et plus efficaces. Au niveau de la société, elle est susceptible de réduire les préjugés et de combattre la stigmatisation. '

L'implication des personnes concernées a été une préoccupation constante de la Plateforme contre la pauvreté. Elle s'est concrétisée dans le cadre de groupes de travail et lors de manifestations organisées par la plateforme, et de nombreux travaux de référence lui ont été consacrés. Une étude a ainsi été menée sur les approches de participation existantes en Suisse et a permis d'établir une vue d'ensemble des différents modèles de participation. Sur cette base, un guide pratique intitulé « 'Et si vous nous donniez la parole'... » a été élaboré et testé dans le cadre de projets concrets au niveau cantonal et communal. À partir de ces expériences et parce que l'implication au niveau national était jusque-là ponctuelle et que la question du recrutement des participants se posait régulièrement, les personnes en situation de pauvreté ont formulé le souhait de donner à la participation un ancrage durable, indépendant des projets individuels. C'est dans ce but que le modèle d'un « Conseil pour les questions de pauvreté » a été développé avec la participation de 30 personnes concernées et en collaboration avec des chercheurs des hautes écoles spécialisées de Berne et de Fribourg (Chiapparini *et al.* 2024). Dans le cadre de ces travaux, des modèles similaires ont également été étudiés dans d'autres pays.

Selon ce modèle déjà décrit plus en détail dans le rapport du Conseil fédéral (Conseil fédéral 2024b) et dans la publication d'accompagnement (Chiapparini *et al.* 2024), le conseil doit défendre les intérêts des personnes concernées et permettre de prendre leurs connaissances empiriques en compte dans la politique suisse en matière de pauvreté. Il pourra être consulté par les décideurs de la politique, de l'administration et de la société civile, mais il formulera aussi des propositions de manière proactive, participant ainsi aux décisions. Il organisera en outre des manifestations afin de réunir des personnes touchées par la pauvreté ou des organisations de personnes concernées et d'en recevoir des impulsions pour son travail (par ex. en vue de choisir des thèmes prioritaires ou de fixer des priorités). Dans son fonctionnement, il s'inspirera des modèles de participation d'autres domaines politiques déjà établis au niveau national (p. ex. jeunesse, handicap, vieillesse). Les activités de ce conseil seront résolument axées sur le suivi des activités spécifiques de prévention et de lutte contre la pauvreté, comme c'était déjà en partie le cas dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté. Le conseil pourra toutefois aussi se prononcer sur d'autres thèmes pertinents pour les personnes en situation de pauvreté.

Sur le plan institutionnel, le Conseil pour les questions de pauvreté se composera de huit à douze personnes touchées par la pauvreté. Elles seront soutenues par des spécialistes qui les conseilleront et elles disposeront d'un secrétariat permanent qui assumera des tâches d'administration et de coordination, animera les processus participatifs de façon professionnelle et coachera ses membres au besoin. La forme juridique du Conseil sera définie dans le cadre des travaux ultérieurs. L'organisation sous forme d'association au sens de l'article 60 du code civil paraît logique.

Il est essentiel que l'hétérogénéité des personnes concernées soit suffisamment représentée au sein du conseil. Il faut donc que ce dernier soit composé de personnes de différentes régions de Suisse, touchées dans différents contextes de vie, issues de divers milieux culturels et sociaux, et de divers niveaux de formation. Les professionnels auront voix consultative ; ils apporteront leur expertise et leurs réseaux. Leur participation permettra au conseil d'associer la perspective des experts à celle du vécu et de prendre part aux discussions techniques et aux processus politiques et administratifs de la politique de lutte contre la pauvreté. L'autorité de décision au sein du conseil appartiendra toutefois aux personnes concernées, le conseil agissant en tant que représentant de leurs intérêts. Sur la base des réflexions conceptuelles menées jusqu'à présent, le fonctionnement concret du conseil ainsi que le processus de constitution doivent être développés et mis en œuvre en concertation avec les organisations concernées et un cercle plus large de personnes ayant l'expérience de la pauvreté.

Le rapport du Conseil fédéral du 19 juin 2024 a souligné combien il était important d'établir au niveau national une structure permanente de participation pour les personnes touchées. Mais en même temps, il n'appartient pas à la Confédération de prendre en charge d'une telle structure. Celle-ci doit, comme pour d'autres domaines, être soutenue par la société civile. Les examens menés ces derniers

mois ont donc surtout porté sur la question de savoir s'il existait une volonté en ce sens. Plusieurs déclarations d'intention ont été faites ; elles devront être formalisées dans une prochaine étape. Sous réserve de promesses de coopération et de financement fermes, le modèle esquissé ci-dessus pourra être testé lors d'une phase pilote de 2025 à 2027, durant laquelle il faudra aussi clarifier la responsabilité et le financement à long terme ainsi que la collaboration avec les trois autres éléments de la structure. Jusqu'ici, la Plateforme nationale contre la pauvreté s'est résolument engagée en faveur de la participation des personnes concernées et a soutenu les travaux relatifs à un projet visant à la pérenniser. Il faut donc qu'elle maintienne son soutien au moins pendant une phase transitoire, jusqu'à ce qu'un conseil et un secrétariat soient institués et que la question de l'organisme responsable soit réglée. Dans le cadre de la stratégie nationale qui sera présentée d'ici la mi-2027, il sera possible de rendre compte de l'état d'avancement des travaux et de clarifier la question de l'implication des personnes concernées dans la mise en œuvre de la stratégie.

3.5 Organisation et structure des organes

Il existe, pour le monitoring et la stratégie ainsi que la plateforme et ses programmes de travail, une structure organisationnelle et des organes communs dans lesquels tous les acteurs importants devront être intégrés de manière appropriée. Dans un souci de continuité et au vu des connaissances acquises, la direction opérationnelle au niveau fédéral doit rester confiée à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), qui continuera de travailler en étroite collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS) pour le monitoring. Pour la mise en œuvre des activités d'échange et des programmes de travail de la plateforme, il faudra viser une coopération plus étroite et une claire répartition des tâches avec les partenaires. Ces derniers devront être intégrés aux groupes de travail liés aux projets et associés aux rencontres de réseautage régulières, qui devront avoir un caractère ouvert afin d'atteindre le plus grand nombre d'acteurs possible.

Afin de renforcer la visibilité politique de la structure et la perception de ses activités, il faut aussi viser un lien plus étroit avec le Dialogue national sur la politique sociale suisse (DNPS). Il importe que celui-ci soutienne la stratégie et soit impliqué dans la définition des priorités, prenne connaissance des résultats des travaux et appuie la mise en œuvre des recommandations. À cette fin, il faut que le thème de la pauvreté reste en permanence inscrit à l'ordre du jour du Dialogue national, auquel participent des représentations politiques de la Confédération (DFI) et des cantons (CDAS), ainsi que des communes.

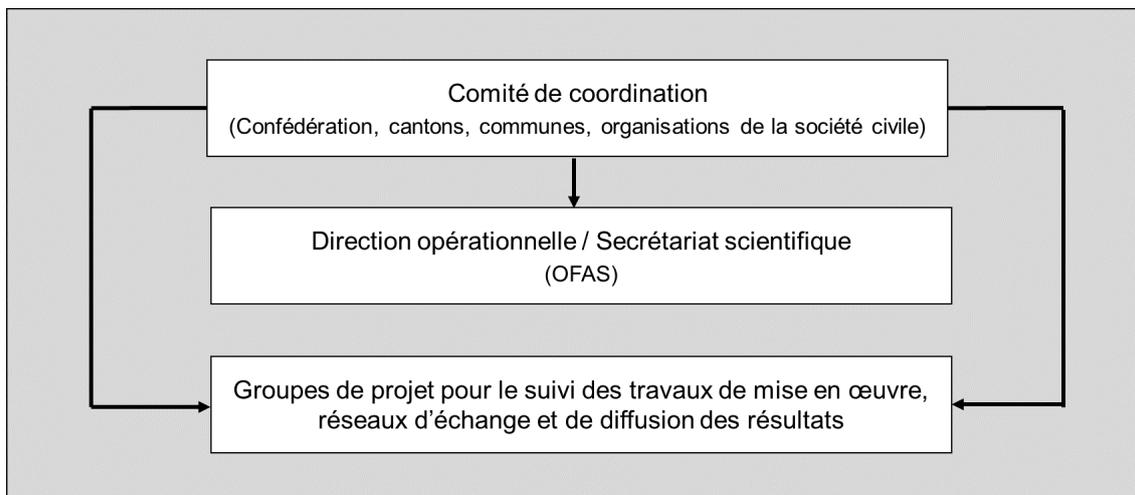
L'ancien groupe de pilotage constituera, en tant que nouveau comité de coordination, le lien entre les niveaux politique et opérationnel (Figure 1). Ce comité accompagnera les travaux de l'OFAS au niveau stratégique, préparera les décisions du niveau politique et veillera à leur mise en œuvre. Sa composition s'inspire de celle du groupe de pilotage qui l'a précédé.⁷ Le comité de coordination pourra instituer des groupes de travail liés aux projets et leur déléguer des tâches. Pour les travaux de fond relevant du monitoring et pour le suivi des projets de recherche inscrits dans la plateforme, cela correspond à la procédure habituelle. Les membres du comité de coordination s'assureront au besoin qu'un ou plusieurs membres de leur propre organisation participent à de tels groupes. La direction opérationnelle et le comité de coordination harmoniseront en outre les activités de la plateforme avec d'autres réseaux tels que la CII.

En tant qu'organe consultatif indépendant, le Conseil pour les questions de pauvreté ne fait formellement partie ni de la structure organisationnelle, ni des organes présentés ci-dessus. Il faut néanmoins qu'il soit étroitement associé aux différents travaux et invité à y participer, par exemple par l'inclusion de représentants dans les groupes de travail. Une représentation pourrait aussi participer

⁷ Services fédéraux : Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Secrétariat d'État aux migrations (SEM), Office fédéral de la statistique (OFS) ; Conférences cantonales : Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) ; associations communales : Union des villes suisses (UVS), Association des communes suisses (ACS) ; société civile : Caritas Suisse.

aux réunions du comité de coordination et du Dialogue national. À cet égard, il convient de tenir compte des principes développés, dans le cadre de la plateforme 2019-2024, sur la participation des personnes touchées par la pauvreté (Chiapparini *et al.* 2020).

Figure 1 : Instances opérationnelles de la Structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté



4 Partenaires actuels et partenaires potentiels : disposition à participer

La politique de lutte contre la pauvreté en Suisse, qui se caractérise par le partage des compétences, implique des exigences élevées en matière de coordination et de coopération. Cela concerne la collaboration entre les acteurs étatiques, mais aussi la coopération avec les organisations de la société civile et les fondations qui assument des tâches importantes dans la prévention et la lutte contre la pauvreté. Se fondant sur les résultats de l'évaluation externe, le Conseil fédéral a conclu dans son rapport (2024b) qu'il fallait continuer à développer la plateforme existante au sens d'une structure de coopération confédérale. Au cours du débat politique, il a également été souligné que la poursuite de la plateforme nécessitait un engagement clair des cantons et qu'il fallait élargir la base de financement.⁸ Le Conseil fédéral a chargé le DFI d'examiner dans quelle mesure les partenaires existants et les partenaires potentiels seraient prêts à s'engager à partir de 2025 dans une structure nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et à fournir aussi des contributions financières. Cet examen a été mené durant l'été 2024 de trois manières :

- 1) L'OFAS a adressé un courrier à tous les partenaires institutionnels hors administration fédérale, c'est-à-dire aux membres du groupe de pilotage et à la CSIAS.
- 2) Un large éventail de partenaires non gouvernementaux, existants et potentiels (associations professionnelles, organisations à but non lucratif, hautes écoles, organisations de personnes concernées, Églises, etc.), a été invité à répondre à une enquête en ligne.
- 3) L'OFAS a pris des contacts bilatéraux avec des fondations choisies pour clarifier les possibilités de financement.

Les résultats de l'enquête sont résumés ci-après pour les trois approches.

⁸ Bulletin officiel 2024, p. 962-966.

Enquête écrite auprès des membres du groupe de pilotage et de la CSIAS

Tous les membres du groupe de pilotage sollicités affirment avec force leur volonté de s'engager dans une structure commune de prévention et de lutte contre la pauvreté à partir de 2025⁹. Trois organisations ont en outre promis des contributions financières à hauteur de 50 000 francs par an (CDAS), de 5000 francs par an (CSIAS) et de 40 000 francs au total pour les cinq prochaines années (UVS). Ces sommes sont destinées à la réalisation de projets communs dans le cadre de programmes de travail. La CSIAS est prête à soutenir par sa contribution le Conseil pour les questions de pauvreté et à collaborer étroitement avec lui à l'avenir.

La CDIP examinera au besoin s'il est possible de participer financièrement à des projets relevant de son domaine d'activité, mais elle prévient que ses bases légales ne lui permettent pas de participer aux coûts annuels de la plateforme, d'accorder des contributions forfaitaires aux programmes de travail ou de soutenir le Conseil pour les questions de pauvreté. Plusieurs membres du groupe de pilotage indiquent qu'ils ne disposent que de ressources très limitées, étant financés par les cotisations de leurs membres (CDEP, UVS, ACS), ou qu'ils ne peuvent pas apporter un soutien financier récurrent, étant financés par des dons (Caritas Suisse). Ils précisent cependant qu'ils continueront à investir des ressources en personnel dans la plateforme, à lui apporter leur savoir-faire professionnel et à assumer une fonction de multiplicateur et de charnière entre la structure et ses membres. Caritas Suisse se dit notamment prête à assumer un rôle important dans la mise en place et le fonctionnement du Conseil pour les questions de pauvreté.

Le courrier demandait aussi quels seraient les thèmes à traiter en priorité dans le cadre de la plateforme et des programmes de travail. La CDAS et l'Union des villes suisses, en particulier, ont mentionné à ce titre le non-recours aux prestations sociales ou l'accès à la couverture matérielle des besoins vitaux et la pauvreté des familles.

Enquête en ligne auprès d'organisations partenaires existantes, ou partenaires potentielles

En tout, 85 organisations qui se sont engagées dans la plateforme par le passé ou dont l'engagement pourrait être envisagé ont été contactées par courriel en vue de l'enquête en ligne. Il s'agissait principalement d'associations professionnelles, d'organisations d'utilité publique, de hautes écoles, de partenaires sociaux, d'organisations de personnes concernées et d'organisations religieuses. Le questionnaire était très court afin de charger le moins possible les participants ; 37 organisations l'ont rempli, ce qui représente un taux de réponse de 44 %. L'enquête ayant dû être réalisée pendant les mois d'été et les vacances, ce résultat peut être jugé positif.

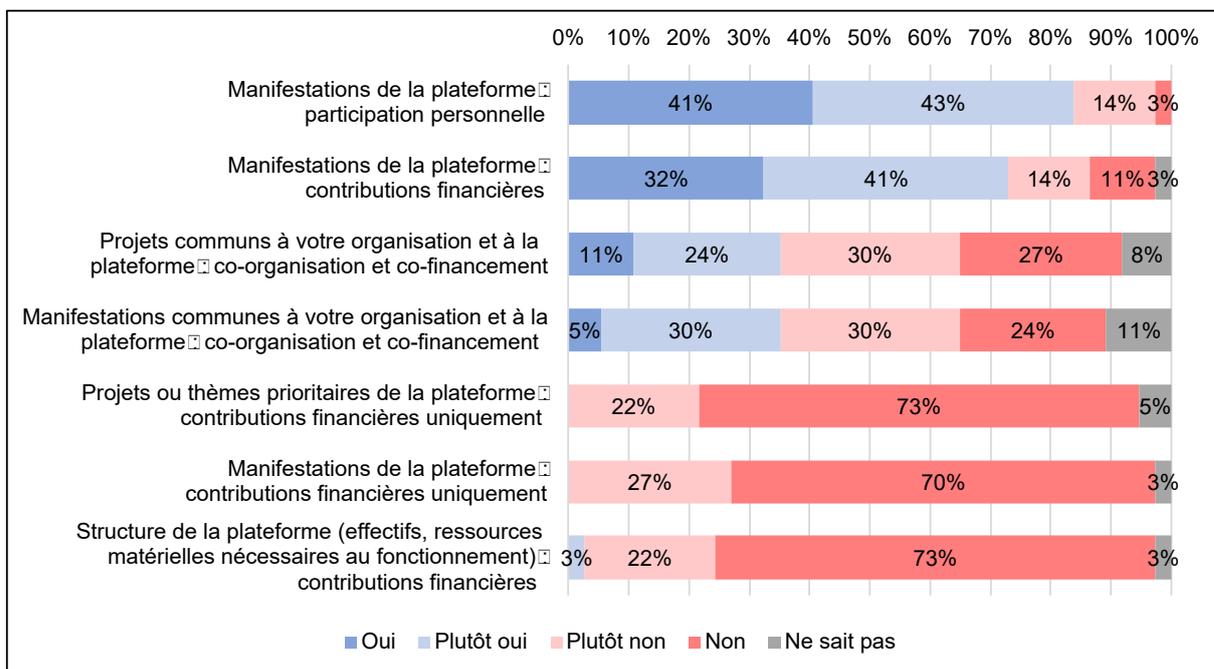
Presque tous les participants (35 sur 37 ; 95 %) se sont dits en mesure d'envisager la participation à une structure telle que la plateforme de lutte contre la pauvreté à partir de 2025 (« oui » ou « plutôt oui »). Les mentions les plus fréquentes sont la participation personnelle à des manifestations (84 %) ou à des groupes de travail de la plateforme (73 % ; Figure 2). L'évaluation externe avait abouti à des résultats similaires : dans le cadre d'une vaste enquête en ligne, une grande majorité s'était prononcée en faveur de la poursuite de la plateforme (Stern *et al.* 2024, p. 47s). L'enquête qui vient d'être menée confirme que les acteurs non seulement considèrent la plateforme comme très importante, mais qu'ils sont aussi prêts à y contribuer activement.

Une minorité substantielle – un bon tiers des participants – peut en outre envisager de réaliser des projets ou des manifestations en collaboration avec la plateforme. Cela impliquerait tant une co-organisation qu'un co-financement. Quelques hautes écoles surtout ont répondu à ces questions par un « oui » sans réserve. Ces réponses doivent elles aussi être jugées positives et soutiennent l'objectif susmentionné de développer la plateforme au sens d'une structure de coopération confédérale. Il n'est par contre pas surprenant que la volonté et les possibilités de soutenir par de seuls moyens financiers les projets réalisés ou les manifestations organisées par la plateforme soient très faibles chez ce

⁹ Réponses de la CDAS du 13 septembre 2024, de la CDIP du 7 août 2024, de la CDEP du 13 septembre 2024, de l'UVS du 20 septembre 2024, de l'ACS du 18 septembre 2024, de la CSIAS du 5 septembre 2024 et de Caritas Suisse du 16 septembre 2024.

groupe. Il en va de même pour le fonctionnement de la structure de la plateforme (frais de personnel, moyens matériels). Certains commentaires renvoient aux moyens limités des organisations, dont les statuts prévoient un usage réservé à leurs tâches principales. Aussi, plusieurs organisations précisent qu'il s'agirait surtout de participer aux frais d'organisation de manifestations communes. Pour d'autres, les probabilités seraient plus grandes s'agissant de projets communs dans leur domaine principal.

Figure 2 : Disposition à participer à la Plateforme contre la pauvreté, enquête en ligne 2024 (n=37)



Réalisation et analyse de l'enquête en ligne : OFAS

L'enquête en ligne a identifié séparément les possibilités et la disposition à soutenir le Conseil pour les questions de pauvreté. Les résultats concordent avec ceux des autres questions : la moitié environ des participants peuvent s'imaginer le soutenir sur le plan technique, par exemple en l'aidant gratuitement à réaliser des dossiers thématiques ou en organisant des événements, mais aucune des organisations ayant participé à l'enquête ne serait prête à apporter une contribution financière au Conseil ou en mesure de le faire.

Contacts bilatéraux avec des fondations

Afin de poursuivre le développement de la plateforme en tant que projet de coopération fédérale et d'impliquer toutes les forces existant en Suisse en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté, des discussions ont été menées avec plusieurs fondations de financement engagées dans ces mêmes domaines thématiques. Plusieurs d'entre elles, estimant que les objectifs qu'elles poursuivent concordent, ont envisagé, sur la base de premières ébauches d'activités, de contribuer financièrement aussi bien à des projets thématiques qu'à la structure de participation des personnes touchées par la pauvreté. Il est dans la nature des choses que des examens approfondis en la matière ne puissent être formalisés qu'une fois prise la décision relative à la forme et au contenu de la future structure.

Bilan

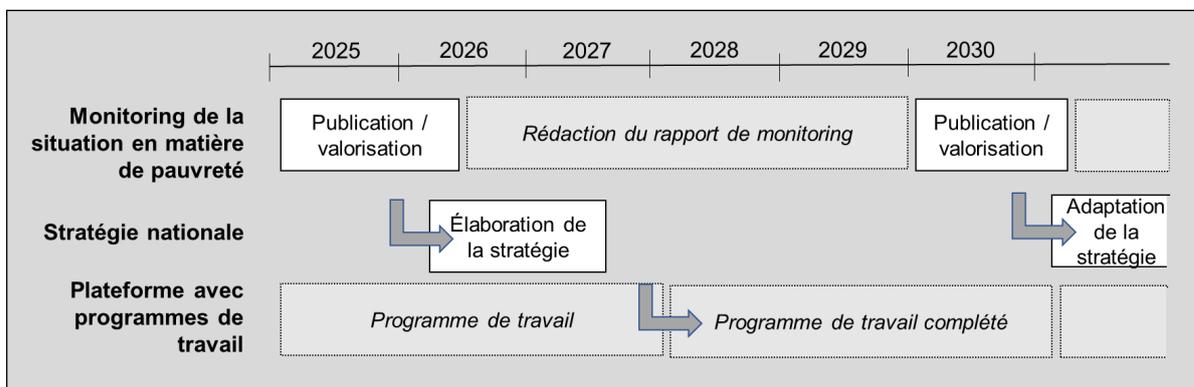
L'image est donc positive en ce qui concerne la disposition tant des partenaires institutionnels que d'autres partenaires potentiels tels que les hautes écoles, les associations professionnelles et les fondations de financement à coopérer et à participer au financement. Même si l'on ne peut pas encore définitivement chiffrer le volume total des contributions externes, il est permis d'espérer que des partenariats de financement pourront être mis en place, notamment pour la réalisation de rencontres d'échange et de projets, ainsi que pour la structure de participation destinée aux personnes en

situation de pauvreté. Le financement des coûts d'une structure de base au niveau national incombe en revanche à la Confédération (voir chap. 5).

5 Procédure et ressources nécessaires

La période de 2025 à 2030 permet d'illustrer la manière dont les éléments de la structure nationale seront reliés entre eux : dans le cadre du monitoring national de la pauvreté, des rapports complets sur la situation de la pauvreté en Suisse seront élaborés sur des cycles périodiques de cinq ans. Le premier rapport sera publié fin 2025. Dans les semaines et les mois qui suivront, il sera présenté à la commission parlementaire compétente, aux organes et groupes intéressés ainsi que dans le cadre de manifestations, et fera l'objet d'une discussion quant à la nécessité d'une action politique. La stratégie, qui comprendra des objectifs politiques, sera élaborée sur cette base et sera adoptée par le Conseil fédéral d'ici mi-2027. Elle servira de base à la définition des programmes de travail de la plateforme, qui seront mis en œuvre de 2027 à 2030. Le même processus se répétera à partir de la présentation du rapport de monitoring suivant, en 2030. L'examen et l'adaptation subséquents de la stratégie permettront en outre de rendre compte au Conseil fédéral des résultats obtenus jusque-là dans les axes prioritaires de la plateforme, lesquels seront à leur tour pris en compte pour définir les futures priorités de travail.

Figure 3 : Étapes successives de la structure nationale contre la pauvreté, 2025-2030



Les ressources nécessaires pour le monitoring, la stratégie et la plateforme peuvent être chiffrées sur la base des valeurs empiriques actuelles :

- Pour le monitoring national de la pauvreté, conformément à la décision du Conseil fédéral du 27 janvier 2021, 2 équivalents plein temps (EPT) ainsi que des ressources matérielles d'un montant de 140 000 francs seront disponibles chaque année, notamment pour l'attribution de mandats de recherche externes. Comme les ressources mises à la disposition de l'OFAS et de l'OFS à cet effet ne suffisent pas, d'après les expériences faites jusqu'ici, elles ont été complétées par des compensations internes au niveau du matériel et du personnel.
- L'élaboration d'une stratégie nationale contre la pauvreté requiert en règle générale 0,5 EPT pour une période de 18 à 24 mois et, suivant les besoins (par ex. pour des mandats de recherche), des moyens matériels d'un montant de 50 000 à 100 000 francs. L'élaboration des rapports afférents fait partie des tâches habituelles des services fédéraux. Cette tâche est financée dans le cadre des ressources existantes du service fédéral compétent.
- L'exploitation d'une plateforme permanente avec des axes de travail limités dans le temps nécessite chaque année 2 à 3 EPT, selon l'ampleur et le nombre de rencontres d'échange et d'axes de travail, ainsi que des coûts matériels d'environ 300 000 à 500 000 francs. Il faut savoir que les ressources sont requises non seulement pour les activités proprement dites, mais aussi pour les organes, l'entretien des partenariats, la conception et l'évaluation des activités ainsi que les mesures de communication, le site Internet par exemple. Un futur financement partagé est envisagé à cette fin, la Confédération prenant principalement en

charge les dépenses liées à la structure de base et les partenaires contribuant surtout aux activités concrètes.

- Une structure permanente de participation des personnes concernées (Conseil pour les questions de pauvreté), impliquée notamment dans l'élaboration d'une stratégie et dans les activités de la plateforme, engendrerait probablement des charges de personnel pour 0,5 EPT (secrétariat) et des coûts matériels de 50 000 à 100 000 francs (pour les réunions, les consultations avec les personnes concernées, les manifestations, le recours à des experts et la communication). Ces coûts permanents seraient financés principalement par des tiers. L'on peut néanmoins imaginer que certains services fédéraux rémunèrent le conseil pour ses prestations, notamment s'ils recourent à son expertise ou organisent avec lui des activités communes telles que des rencontres.

En résumé, la direction et le financement des deux premiers éléments de la structure (monitoring et stratégie) incombent à la Confédération. Un financement commun est envisagé pour les activités de la plateforme, tandis que le Conseil pour les questions de pauvreté serait principalement financé par des tiers. Il importe de souligner qu'une telle structure ne peut fonctionner que si toutes les parties prenantes sont conscientes de leur responsabilité et s'impliquent de manière active et constante en plus de leur soutien financier.

6 Prochaines étapes / mandats

Le Département fédéral de l'intérieur (OFAS) sera chargé d'exécuter les travaux suivants :

- transférer la structure actuelle de l'organisation et des organes de la plateforme et du monitoring dans la nouvelle structure nationale contre la pauvreté, en clarifiant ou précisant notamment les processus, les rôles des organes et les questions de visibilité
- élaborer un concept de mise en œuvre détaillé pour les activités prévues dans le cadre de la plateforme de 2025 à mi-2027, ainsi que pour la phase pilote du Conseil pour les questions de pauvreté, et entreprendre les travaux de mise en œuvre nécessaires
- poursuivre les contacts établis jusqu'ici avec des partenaires externes et les concrétiser sous forme de conventions de coopération et de financement
- élaborer d'ici mi-2027 une stratégie nationale contre la pauvreté avec tous les partenaires concernés, en réponse à la motion Revaz 23.4450 (ch. 2), et planifier sur cette base les autres activités de la plateforme
- présenter au Conseil fédéral, fin 2030, un rapport sur la mise en œuvre du concept et les résultats de la Plateforme contre la pauvreté.

7 Bibliographie

Beyeler, Michelle ; Salzgeber, Renate ; Schuwey, Claudia (2019) : Aide sociale et changement structurel. 20 ans de comparaison entre des villes suisses. Éd. par l'Initiative des villes pour la politique sociale.

Chiapparini, Emanuela ; Guerry, Sophie ; Reynaud, Caroline (2024) : Wie können armutserfahrene Personen dauerhaft in die Schweizer Armutspolitik einbezogen werden und mit ihrer Erfahrungsexpertise mitwirken? Grundlagen und Konzept einer ständigen Beteiligungsstruktur, die forschungsbasiert gemeinsam mit armutserfahrenen Personen entwickelt wurde. [Comment les personnes en situation de pauvreté peuvent-elles être impliquées durablement dans la politique suisse de lutte contre la pauvreté et y participer grâce à leur expertise en matière d'expérience ? Bases et proposition de concept d'une structure de participation permanente, développée sur la base de recherches et en collaboration avec des personnes touchées par la pauvreté]. Office fédéral des assurances sociales. Berne.

Chiapparini, Emanuela ; Schuwey, Claudia ; Beyeler, Michelle ; Reynaud, Caroline ; Guerry, Sophie ; Blanchet, Natalie ; Lucas, Barbara (2020) : Modelle der Partizipation armutsbetroffener und -gefährdeter Personen in der Armutsbekämpfung und -prävention [Modèles de participation des personnes touchées ou menacées par la pauvreté dans la prévention et la lutte contre la pauvreté], en allemand, avec résumé en français. Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté / OFAS. Berne (Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 7/20).

Conseil fédéral (2021) : Stratégie pour le développement durable 2030. Berne.

Conseil fédéral (2022) : Maintien du rôle stratégique de la Confédération en matière de prévention de la pauvreté. Rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.3954 de la CSEC-E du 5 juillet 2019. Berne.

Conseil fédéral (2024a) : Programme de la législature 2023-2027. Message. Berne.

Conseil fédéral (2024b) : Résultats et évaluation de la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2024. Rapport du Conseil fédéral. Berne.

Fluder, Robert ; Hümbelin, Oliver ; Luchsinger, Larissa ; Richard, Tina (2020) : Un monitoring de la pauvreté pour la Suisse : projet pilote à l'exemple du canton de Berne. Rapport final. Berne : Haute école spécialisée bernoise, Travail social ; Caritas Suisse.

Höglinger, Dominic ; Akkaya, Gülcan ; Coullery, Pascal ; Heusser, Caroline ; Möscher, Peter ; Sager, Patrice (2024) : Die materielle Situation von Kindern und Jugendlichen in der Sozialhilfe [La situation matérielle des enfants et des adolescents à l'aide sociale], en allemand avec résumé en français. Berne.

Hümbelin, Oliver ; Elsener, Nadine ; Lehmann, Olivier (2023) : Nichtbezug von Sozialhilfe in der Stadt Basel. Bericht zuhanden der Sozialhilfe Basel-Stadt [Non-recours à l'aide sociale dans la ville de Bâle. Rapport à l'attention de l'aide sociale de Bâle-Ville]. Version du 29.8.2023. Berne.

Hümbelin, Oliver ; Fluder, Robert ; Hobi, Lukas ; Richard, Tina (2022) : Armutsmoitoring im Kanton Basel-Landschaft. Bericht zuhanden des kantonalen Sozialamtes Basel-Landschaft [Monitoring de la pauvreté dans le canton de Bâle-Campagne. Rapport à l'attention de l'Office cantonal des affaires sociales de Bâle-Campagne]. Haute école spécialisée bernoise, Travail social. Berne.

Hümbelin, Oliver ; Richard, Tina ; Schuwey, Claudia ; Luchsinger, Larissa ; Fluder, Robert (2021) : Nichtbezug von bedarfsabhängigen Sozialleistungen im Kanton Basel-Stadt – Ausmass und Beweggründe. Schlussbericht im Auftrag des Amtes für Sozialbeiträge des Kantons Basel-Stadt [Non-recours aux prestations sociales sous condition de ressources dans le canton de Bâle-Ville – ampleur et motifs. Rapport final sur mandat de l'Office des cotisations sociales du canton de Bâle-Ville]. Berner Fachhochschule, Soziale Arbeit. Berne.

Office fédéral de la statistique (2009) : Comparaison des statistiques de l'aide sociale et de la pauvreté. Concepts et résultats. Avec la collaboration d'Eric Crettaz, Thomas Jankowski, Tom Priester, Thomas Ruch et Lukas Schweizer. Éd. par l'Office fédéral de la statistique.

Office fédéral de la statistique (2012) : Pauvreté en Suisse : Concepts, résultats et méthodes. Résultats calculés sur la base de l'enquête SILC de 2008 à 2010. Neuchâtel : OFS (Statistique de la Suisse).

Office fédéral des assurances sociales (2021) : Projet pour un monitoring national de la pauvreté donnant suite à la motion CSEC-E 19.3953. Version 2.1 du 20.4.2021. Berne.

Stern, Susanne ; Rüegge, Bettina ; Thomas, Ralph ; Wick, Aline (2024) : Evaluation der Nationalen Plattform zur Prävention und Bekämpfung von Armut (NAPA) [Évaluation de la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté], en allemand avec résumé en français. Office fédéral des assurances sociales. Berne (Aspects de la sécurité sociale, rapport de recherche n° 1/24).

Annexe 1 : Motion Estelle Revaz 23.4450 « Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale »

Teneur de la motion du 21.12.2023

Le Conseil fédéral est chargé :

1. de reconduire le programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté qui échoit en 2024, en finançant avec des moyens suffisants la plateforme et le monitoring jusqu'à 2030 au moins.
2. d'adopter une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté pour soutenir, dans le respect du principe de subsidiarité, les efforts des cantons et des communes dans l'accès à la formation, l'accès aux soins de santé, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, l'accès à un logement abordable, la garantie de conditions de travail et de revenus dignes. Pour mettre en œuvre cette stratégie, des moyens suffisants devront être prévus.

Annexe 2 : Promesses de soutien transmises par courrier

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Stéphane Rossini
Direktor
Effingerstrasse 20
3003 Bern

Bern, 13. September 2024

Reg. rdo-13.4.1

Überführung der Plattform in eine dauerhafte Struktur: Stellungnahme Vorstand SODK zur Kooperationsanfrage des BSV

Sehr geehrter Herr Direktor, lieber Stéphane

Die Bekämpfung der Armut ist eine Verbundaufgabe von Bund, Kantonen und Gemeinden und sie erfordert deshalb eine ständige Koordination zwischen diesen Gemeinwesen. Wir sind überzeugt, dass die Plattform hierzu einen entscheidenden Beitrag leistet, und unterstützen in diesem Sinne deren Weiterführung. Armutsprävention und -bekämpfung haben einen starken Bezug zu den Systemen der sozialen Sicherheit. Somit sind sie per se eine Querschnitts- aber eben auch eine Verbundaufgabe mit vielen Schnittstellen. Als doppelte Matrix dargestellt erscheinen auf der vertikalen Achse Bund, Kantone und Gemeinden und auf der horizontalen Achse die fachlichen Bereiche (u. a. Soziales, Bildung, Gesundheit, usw.). Dem Bund kommt also eine wichtige Rolle bei der Prävention und Bekämpfung von Armut zu.

Diese Position haben wir im März 2024 auch den Eidgenössischen Räten zukommen lassen, als sie in einer ausserordentlichen Session «Armut in der Schweiz» über die Motionen Revaz (23.4450) bzw. Stocker (23.4454) befunden haben. Diese Motionen verlangen, das Ende 2024 auslaufende nationale Programm zur Prävention und Bekämpfung von Armut zu verlängern und sowohl die Plattform wie auch das Monitoring bis mindestens 2030 mit ausreichenden Mitteln zu finanzieren. Wir haben uns explizit dafür ausgesprochen, dass die beiden Motionen gutgeheissen werden, um so die Weiterführung der Plattform gegen Armut sicherzustellen.

Unter Einbezug dieser Ausgangslage antworten wir gerne auf Ihre Fragen:

- Die SODK plädiert vehement dafür, dass die Arbeiten der Plattform gegen Armut fortgesetzt werden. Sie ist bereit, sich mit grossem Engagement weiterhin im bisherigen Rahmen einzubringen.
- Der Vorstand SODK hat sich bereits im März dieses Jahres dahingehend geäussert, dass die SODK nicht als einzige Akteurin den Bund nicht allein finanziell unterstützen will. Weitere Akteure müssen ebenfalls ihren Beitrag leisten. Die SODK ist hingegen gewillt, Projekte mitzufinanzieren: Wir beteiligen uns finanziell ausschliesslich an der Realisierung von Arbeitsprogrammen. Diese Beteiligung ist budgetrelevant und muss vom Plenum SODK Anfang November gutgeheissen werden. Vorbehältlich dieses Beschlusses stellt der Vorstand SODK einen jährlichen Beitrag von CHF 50'000.- in Aussicht. Für die jährlichen Plattformkosten und die Kosten des Rats für Armutsfragen spricht die SODK keine finanziellen Beiträge.

1/2

—
Generalsekretariat Secréariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

- Von besonderer Bedeutung sind für uns die Themenbereiche Familienarmut und der Zugang zur materiellen Existenzsicherung.

An dieser Stelle möchten wir uns für die bisherige gute Zusammenarbeit bedanken und wir freuen uns, mit ihnen und weiteren Akteuren die Aktivitäten zur Armutsbekämpfung und -prävention in der Schweiz fortzusetzen.

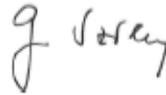
Freundliche Grüsse

**Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren**

Die Präsidentin Die Generalsekretärin



Nathalie Barthoulot
Regierungsrätin



Gaby Szöllösy

2/2

—
Generalsekretariat Secrétariat général Segreteria generale
Speichergasse 6 Postfach 3001 Bern 031 320 29 99 office@sodk.ch www.sodk.ch

Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Stéphane Rossini
Direktor
Effingerstrasse 20
3003 Bern

Bern, 20. November 2024

Reg: rdo-13.4.1

**Überführung der Plattform in eine dauerhafte Struktur: Stellungnahme Plenum SODK zur
Kooperationsanfrage des BSV**

Sehr geehrter Herr Direktor, lieber Stéphane

Mit Schreiben vom 13. September 2024 haben wir Ihnen die Stellungnahme des Vorstandes SODK zu Ihrer Kooperationsanfrage betreffend die Fortsetzung der Plattform gegen Armut zukommen lassen. Darin haben wir Ihnen vorbehaltlich des Beschlusses der Plenarversammlung SODK einen jährlichen Beitrag von CHF 50'000.- in Aussicht gestellt.

Die Plenarversammlung begrüsst, dass die Arbeiten der Plattform gegen Armut fortgesetzt werden, und würdigt das bisherige Engagement. Sie folgt der Empfehlung ihres Vorstandes und stimmt einer Mitfinanzierung der künftigen Armutsplattform von jährlich CHF 50'000.- Franken zu. Die SODK beteiligt sich aber finanziell ausschliesslich an der Realisierung von Arbeitsprogrammen. Für die jährlichen Plattformkosten und die Kosten des Rats für Armutsfragen spricht die SODK keine finanziellen Beiträge.

Ferner bekräftigt das Plenum SODK die besondere Bedeutung der Themenbereiche Familienarmut und Zugang zur materiellen Existenzsicherung.

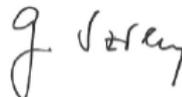
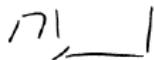
An dieser Stelle möchten wir uns für die bisherige gute Zusammenarbeit bedanken. Wir freuen uns, mit Ihnen und weiteren Akteuren die Aktivitäten zur Armutsbekämpfung und -prävention in der Schweiz fortzusetzen.

Freundliche Grüsse

Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren

Der Präsident

Die Generalsekretärin



Mathias Reynard
Regierungsrat

Gaby Szöllösy



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza de las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

7. August 2024
201.1-5.1 PM

Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Herr Stéphane Rossini, Direktor
Frau Astrid Wüthrich, Vizedirektorin
Effingerstrasse 20
CH-3003 Bern
(per E-Mail)

Ihr Schreiben vom 27.6.2024: Überführung der Plattform in eine dauerhafte Struktur / Kooperationsanfrage

Sehr geehrter Herr Direktor,
Sehr geehrte Frau Vizedirektorin

Besten Dank für Ihr Schreiben. Gerne nehmen wir Kenntnis vom aktuellen Stand der Arbeiten der Nationalen Plattform gegen Armut (NAPA) und zu Ihren Fragen Stellung:

- Das Generalsekretariat der EDK ist weiterhin bereit, sich im Rahmen der NAPA-Gesamtstruktur zu engagieren, auch mit Blick auf eine dauerhafte Struktur. Wichtig ist uns der Hinweis, dass seitens Kantone die SODK die Federführung in dieser Thematik hat und sich die EDK als mitinteressierte Konferenz versteht.
- Eine finanzielle Beteiligung an den jährlichen Plattformkosten, an Arbeitsprogrammen oder den Kosten des Rats für Armutsfragen ist aufgrund der Rechtsgrundlagen der EDK ausgeschlossen. Gerne werden wir bei Projekten im Tätigkeitsgebiet der EDK eine Beteiligung prüfen.
- Thematisch stehen für uns die Erkenntnisse im Vordergrund, die sich aus dem ersten nationalen Armutsmonitoring im Bereich Bildung ergeben werden.
- Wichtig ist uns, dass bei allen Arbeiten immer auch auf Synergiemöglichkeiten geachtet wird, gerade in Zusammenspiel mit den Strukturen der Interinstitutionellen Zusammenarbeit (IIZ).

Bei dieser Gelegenheit bedanken wir uns auch von unserer Seite für die gute Zusammenarbeit und das Engagement des BSV in dieser Sache.

Freundliche Grüsse
**Konferenz der kantonalen
Erziehungsdirektorinnen und -direktoren**

Susanne Hardmeier | Generalsekretärin

Kopie: SODK, VDK

Generalsekretariat | Secrétariat général
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern
+41 31 309 51 11, edk@edk.ch, edk.ch

Gemeinsam für Bildung, Kultur und Sport
Au service de l'éducation, de la culture et du sport
Insieme per l'educazione, la cultura e lo sport
Ensem per l'educaziun, la cultura ed il sport

Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Herr Stéphane Rossini, Direktor
Frau Astrid Wüthrich, Vizedirektorin
Effingerstrasse 20
3003 Bern
(per Mail: sekretariat.direktion@bsv.admin.ch)

Bern, 13. September 2024

Kooperationsanfrage hinsichtlich einer Überführung der Plattform in eine dauerhafte Struktur

Sehr geehrter Herr Direktor
Sehr geehrte Frau Vizedirektorin

Wir danken Ihnen für Ihr Schreiben vom 27.06.2024. Wir nehmen Kenntnis von der Würdigung der bisherigen Arbeiten durch den Bundesrat sowie den Aufträgen, die er im Hinblick auf eine allfällige Überführung der NAPA in eine dauerhafte Struktur zur Koordination und Weiterentwicklung der Armutspolitik erteilt hat.

Wir bedanken uns auch bei Ihnen für die gute und sehr konstruktive bisherige Zusammenarbeit im Rahmen der Plattform. Zu den Fragen betreffend die Mitwirkungsbereitschaft der VDK als einen der bisherigen institutionellen Partner nehmen wir in Abstimmung mit dem Präsidenten der VDK wie folgt Stellung.

Ist Ihre Organisation bereit, sich auch zukünftig als tragender Partner im Rahmen der Gesamtstruktur zu engagieren (Mitarbeit in Gremien, gemeinsame Realisierung von Projekten und Veranstaltungen, Verbreitung und Umsetzung von Empfehlungen etc.)?

Die VDK ist gerne bereit, wie bisher auf Stufe des Generalsekretariats im Rahmen der Gesamtstruktur mitzuwirken und als Multiplikator bei unseren Mitgliedern und ihren Departementen zu agieren. Die VDK ist unter den kantonalen Direktorenkonferenzen auf politischer Ebene unter anderem für die Arbeitsmarktpolitik verantwortlich. Deshalb ist sie 2019 über das Armutsmonitoring in die NAPA eingeladen worden. Die Expertise und Verantwortlichkeit ist entsprechend auf die Arbeitsmarktintegration beschränkt und dies namentlich aus einer politischen Perspektive. Sobald vertiefte fachliche Expertise für die Mitwirkung in Projekten und an Veranstaltungen gefordert ist, kann die VDK vermittelnd agieren.

Ist Ihre Organisation bereit, sich an der Finanzierung der jährlichen Plattformkosten, an der Realisierung von Arbeitsprogrammen und/oder an den Kosten des Rats für Armutsfragen zu beteiligen? Falls ja, in welchen der genannten Bereiche und in welcher Höhe?

Die VDK verfügt über keine entsprechenden Mittel, um sich finanziell an den jährlichen Plattformkosten, Arbeitsprogrammen oder der Realisierung des Rats für Armutsfragen zu beteiligen.

Welche Themen sind aus Ihrer Sicht in den nächsten Jahren besonders wichtig?

Für uns steht weiterhin die berufliche Bildung und Integration als ein zentraler Faktor und als Schwerpunkt der weiteren Arbeiten im Vordergrund.

Mit freundlichen Grüßen



Matthias Schnyder, Generalsekretär VDK

Kopie an:

- GS SODK
- GS EDK

Bundesamt für Sozialversicherungen
Stéphane Rossini
Effingerstrasse 20
3003 Bern

Bern, 20. September 2024

Überführung der Plattform in eine dauerhafte Struktur / Kooperationsanfrage

Sehr geehrte Herr Rossini

Die Städte und Gemeinden sind seit den Anfängen wichtige Partner der nationalen Plattform gegen Armut und ihres Vorgängerprogramms. Damit Armut wirksam bekämpft werden kann, muss das System der sozialen Sicherheit gut aufeinander abgestimmt sein. Dafür braucht es alle Staatsebenen. Die nationale Plattform gegen Armut zeigt, dass der Bund einen wirksamen und zentralen Beitrag leisten kann zur übergeordneten Vernetzung der Akteure und zur Bereitstellung von anwendungsorientiertem Grundlagenwissen. Die Plattform ist das gemeinsame Commitment der Akteure aller Staatsebenen und Organisationen der Zivilgesellschaft, um Massnahmen zur Armutsprävention und -bekämpfung voranzubringen und die Armut nachhaltig zu reduzieren.

Die Städte sind überzeugt, dass der Bund durch die Weiterführung der Plattform weiterhin eine zentrale Austausch- und Koordinationsfunktion auf nationaler Ebene wahrnimmt, die kein anderer Akteur übernehmen kann. Wir unterstützen deshalb die Bestrebungen, die Plattform in eine dauerhafte Struktur zu überführen, in aller Deutlichkeit. Entsprechend sind wir bereit, die Arbeiten der Plattform weiterhin tatkräftig zu unterstützen.

Geme beantwortet wir die Fragen in Ihrem Schreiben vom 27. Juni 2024 wie folgt:

- 1. Ist Ihre Organisation bereit, sich auch zukünftig als tragender Partner im Rahmen der Gesamtstruktur zu engagieren (Mitarbeit in Gremien, gemeinsame Realisierung von Projekten und Veranstaltungen, Verbreitung und Umsetzung von Empfehlungen etc.)?**

Der Städteverband ist gemeinsam mit der Städteinitiative Sozialpolitik geme bereit, sich auch zukünftig als tragender Partner der Plattform gegen Armut zu engagieren.

Die Armutsproblematik ist für die Städte von grosser Bedeutung und sie sind zentrale Akteure in der Armutsprävention und -bekämpfung. Armut wird in den Städten schneller und stärker sichtbar (z.B. höhere Sozialhilfeszahlen, mehr Nachfrage bei Essensabgaben, Obdachlosigkeit) und in vielen Kantonen sind die Städte und Gemeinden für die Sozialhilfe zuständig. Entsprechend hoch ist das Engagement der Städte in der Armutsprävention und -bekämpfung. So investieren die Städte unter anderem viel in die Frühe Förderung, um die Chancen- und Bildungsgerechtigkeit zu verbessern und die Vererbung von Armut zu verhindern. In der Sozialhilfe beraten und unterstützen sie Personen, damit sich diese möglichst nachhaltig aus der Armut finden. Zudem probieren sie neue Ansätze in der Armutsbekämpfung aus, wie beispielsweise die Basishilfe in Luzern oder die Überbrückungshilfe in Bern für Personen, die keinen Anspruch auf Sozialhilfe haben oder diesen nicht geltend machen.

Im Rahmen der Plattform gegen Armut ist der Städteverband gemeinsam mit der Städteinitiative weiterhin bereit, das Expertenwissen der Städte in die verschiedenen Gremien einzubringen und sich für die gemeinsame Realisierung von Projekten und Veranstaltungen zu engagieren. Der Städteverband mit seinen 130 Mitgliedsstädten und die Städteinitiative Sozialpolitik mit 60 Mitgliedsstädten nehmen bereits eine wichtige Multiplikatorfunktion wahr und vermitteln Fachpersonen aus den Städten. Gerne sind wir bereit, mit dem BSV gemeinsam darüber nachzudenken, wie wir diese Multiplikatorrolle in Zukunft noch stärker wahrnehmen können.

2. Ist Ihre Organisation bereit, sich an der Finanzierung der jährlichen Plattformkosten, an der Realisierung von Arbeitsprogrammen und/oder an den Kosten des Rats für Armutsfragen zu beteiligen. Falls ja, in welchen der genannten Bereiche und in welcher Höhe?

Der Städteverband und die Städteinitiative Sozialpolitik sind über Mitgliederbeiträge finanziert, entsprechend begrenzt sind unsere finanziellen Mittel. Wir können auch zukünftig personelle Ressourcen zur Verfügung stellen, um sowohl bei der Plattform gegen Armut als auch beim Armutsmonitoring mitzuarbeiten. D.h. der Städteverband übernimmt die investierte Arbeitszeit der Mitarbeitenden der Geschäftsstelle und die Städteinitiative Sozialpolitik trägt die Spesen der städtischen Vertretungen und die Arbeitszeit der Geschäftsführerin und allenfalls von Vorstandsmitgliedern zugunsten der Plattform.

Darüber hinaus kann sich der Städteverband zusammen mit der Städteinitiative Sozialpolitik in den nächsten fünf Jahren mit einem Gesamtbetrag von 40'000 Franken an der Realisierung von gemeinsamen Projekten im Rahmen von Arbeitsprogrammen der Plattform gegen Armut beteiligen. Damit zeigen der Städteverband und die Städteinitiative Sozialpolitik die grosse Bedeutung auf, die sie der Plattform gegen Armut beimessen. Denn die Unterstützung von Projekten übergeordneter Staatsebenen ist eine Ausnahme in der Tätigkeit des Städteverbands und der Städteinitiative Sozialpolitik und 40'000 Franken sind für uns ein namhafter Betrag.

3. Welche Themen sind aus Ihrer Sicht in den nächsten Jahren besonders wichtig?

Wichtige Themen, denen sich die Plattform gegen Armut aus Sicht des Städteverbands und der Städteinitiative Sozialpolitik in den nächsten Jahren annehmen sollte:

- Familienarmut und prekäre Situationen von Kindern und Jugendlichen
- Nichtbezug von Sozialleistungen (u.a. aber nicht nur aufgrund der Verknüpfung von Migrationsrecht mit Sozialhilferecht).
- Altersarmut und dabei insbesondere die Situation von älteren Frauen

Zudem sollten die Resultate des Armutsmonitoring beigezogen werden, um die Themen für die Plattform gegen Armut zu definieren (siehe Antwort auf die nächste Frage).

4. Gibt es weitere Anliegen, die wir bei der Erarbeitung des Konzepts berücksichtigen sollten?

Die Vernetzung aller drei Staatsebenen im Bereich der Armutsbekämpfung ist aus unserer Sicht zentral, die nationale Plattform gegen Armut sollte dieser Vernetzung weiterhin eine grosse Bedeutung beimessen.

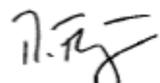
Die Städte sind überzeugt, dass es eine enge Verknüpfung zwischen Armutsmonitoring und Plattform gegen Armut braucht. Durch die Vernetzung der Akteure, ist die Plattform in der Lage, die Ergebnisse des Armutsmonitorings aufzunehmen, falls nötig Vertiefungsstudien zu machen, Verbesserungsvorschläge und Empfehlungen zu erarbeiten und diese zu verbreiten.

Eine Strategie gegen Armut, wie es die Motionen [23.4450](#) und [23.4454](#) fordern, würde aus Sicht der Städte als drittes Element die Plattform gegen Armut und das Armutsmonitoring ideal ergänzen und die Wirkung von beidem noch verstärken.

Freundliche Grüsse

Schweizerischer Städteverband

Direktor



Martin Flügel

Städteinitiative Sozialpolitik

Präsident



Nicolas Galladé
Stadtrat Winterthur

Kopie SODK
Schweizerischer Gemeindeverband

Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Stéphane Rossini, Direktor
3003 Bern

Per Email:
sekretariat.direktion@bsv.admin.ch

Bern, 18. September 2024

**Überführung der Nationalen Plattform gegen Armut in eine dauerhafte Struktur.
Stellungnahme des Schweizerischen Gemeindeverbands**

Sehr geehrter Herr Direktor
Sehr geehrte Damen und Herren

Wir danken Ihnen für die Gelegenheit, im Rahmen der Konsultation des BSV zum oben erwähnten Thema aus Sicht der über 1500 dem Schweizerischen Gemeindeverband angeschlossenen Gemeinden Stellung nehmen zu können. Gerne gehen wir nachstehend auf Ihre Fragen wie folgt ein.

- 1) Ist Ihre Organisation bereit, sich auch zukünftig als tragender Partner im Rahmen der Gesamtstruktur zu engagieren (Mitarbeit in Gremien, gemeinsame Realisierung von Projekten und Veranstaltungen, Verbreitung und Umsetzung von Empfehlungen etc.)?

Die Städte und Gemeinden sind seit den Anfängen Partner bei der Erarbeitung und Umsetzung des Nationalen Programms (2014-2018) und der Nationalen Plattform gegen Armut (2019-2024). Vieles wurde in den letzten 10 Jahren erreicht, doch es besteht Handlungsbedarf, die Armut in der Schweiz weiter zu reduzieren.

Der Schweizerische Gemeindeverband (SGV) ist bereit, im Rahmen seiner Möglichkeiten auch zukünftig die Plattform als Partner mit personellen Ressourcen zu unterstützen und seine Multiplikatorenfunktion gegenüber den Gemeinden und Städten mit Medienleistungen in seinen Kommunikationskanälen (u.a. Schweizer Gemeinde, Newsletter, Website) wahrzunehmen. Der SGV ist überzeugt, dass der Bund durch die Weiterführung der Plattform auch in Zukunft eine zentrale Austausch- und Koordinationsfunktion auf nationaler Ebene wahrnimmt, die kein anderer Akteur so übernehmen kann.

Gemeinsam mit dem Städteverband ersuchen wir das Parlament, die Motionen 23.4450 und 23.4454 vollständig anzunehmen und dem Bundesrat einen klaren Auftrag für die Weiterführung der Plattform gegen Armut und für eine Nationale Strategie gegen Armut zu erteilen. Damit wird die Plattform weiterhin ihre wichtige übergeordnete Koordinationsfunktion für die nationale Armutsbekämpfung wahrnehmen können. Eine Strategie gegen Armut würde die Plattform gegen Armut und das Armutsmonitoring als drittes Element ergänzen und die Wirkung von beidem noch verstärken.

- 2) Ist Ihre Organisation bereit, sich an der Finanzierung der jährlichen Plattformkosten, an der Realisierung von Arbeitsprogrammen und/oder an den Kosten des Rats für Armutsfragen zu beteiligen? Falls ja, in welchen der genannten Bereiche und in welcher Höhe?

Der SGV unterstützt eine Weiterführung der Plattform, damit diese auch künftig eine wichtige Austausch- und Koordinationsfunktion auf nationaler Ebene wahrnehmen und dem vom Parlament beschlossenen Armutsmonitoring den nötigen Rahmen geben kann. Der SGV bringt sich wie auch in anderen Gefässen der tripartiten Zusammenarbeit gerne fachlich und politisch in die Diskussionen rund um die Armutsprävention und -bekämpfung ein. Eine jährliche finanzielle Beteiligung an den Infrastrukturkosten ist dem SGV aufgrund seiner verhältnismässig bescheidenen Ressourcen (über Mitgliederbeiträge finanziert) nicht möglich. Wir sind aber bereit, die Plattform auch zukünftig personell und mit Kommunikationsleistungen (Medienleistungen) zu unterstützen.

- 3) Welche Themen sind aus Ihrer Sicht in den nächsten Jahren besonders wichtig?

Der für Ende 2025 erwartete erste Bericht aus dem Armutsmonitoring wird hier eine wichtige Grundlage für die Themenfindung sein. Daher braucht es eine Verknüpfung der Plattform gegen Armut mit dem Armutsmonitoring.

Damit Armut wirksam bekämpft werden kann, muss das System der sozialen Sicherheit, müssen Präventionsmassnahmen und Angebote innerhalb des Kantons und mit den zuständigen Stellen der Gemeinden gut aufeinander abgestimmt sein. Armutsprävention und -bekämpfung ist eine Querschnittsaufgabe und muss auf mehreren Ebenen und in verschiedenen Politikfeldern ansetzen.

Themen, die aus Sicht der Städte und Gemeinden besonders wichtig sind

- Familienarmut
- Nichtbezug von Sozialleistungen
- Altersarmut und dabei insbesondere die Situation von älteren Frauen

- 4) Gibt es weitere Anliegen, die wir bei der Erarbeitung des Konzepts berücksichtigen sollten?

Keine Bemerkungen

Wir danken Ihnen für die Berücksichtigung unserer Überlegungen und Anliegen.

Freundliche Grüsse

Schweizerischer Gemeindeverband

Präsident

Direktorin



Mathias Zopfi
Ständerat

Claudia Kratochvil

Kopie: Konferenz der kantonalen Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren SODK
Schweizerischer Städteverband SSV

SKOS CSIAS COSAS

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe
Conférence suisse des institutions d'action sociale
Conferenza svizzera delle istituzioni dell'azione sociale
Conferenza svizra da l'agid social

Bundesamt für Sozialversicherungen
Herr Stéphane Rossini, Direktor
Frau Astrid Wüthrich, Vizedirektorin
3003 Bern

Bern, 5. September 2024

Überführung der Plattform gegen Armut in eine dauerhafte Struktur

Sehr geehrter Herr Rossini, sehr geehrte Frau Wüthrich

Besten Dank für Ihr Schreiben vom 27. Juni 2024. Wir haben Ihre Kooperationsanfrage in unserer Geschäftsleitungssitzung vom 26. August 2024 diskutiert und teilen Ihnen gerne mit, dass die SKOS die geplante Überführung der Plattform gegen Armut in eine dauerhafte Struktur voll und ganz unterstützt. Wir haben uns in den letzten Jahren aktiv an der Plattform beteiligt und sind überzeugt vom Nutzen dieses vom Bund geführten Netzwerkes. Für die zukünftige Struktur können wir folgenden Beitrag leisten:

- Engagement als tragender Partner durch die Mitarbeit in Gremien, Beteiligung an Veranstaltungen und Projekten sowie Verbreitung und Umsetzung von Empfehlungen, die aus der Plattform heraus entstehen, z.B. im Rahmen der SKOS-Richtlinien.
- Ein jährlicher Beitrag von Fr. 5'000.- an den geplanten Rat für Armutsfragen oder andere konkrete Projekte im Rahmen der Plattform.
- Einbringen von wichtigen Themen, z.B. die gemeinsame Umsetzung der Weiterbildungsoffensive, die Bekämpfung des Nichtbezugs und die Definition des Existenzminimums in Abstimmung mit dem Nationalen Armutsmonitorings.

Wir setzen grosse Hoffnungen in die geplante dauerhafte Struktur und danken dem BSV für das bisherige und zukünftige Engagement für die Nationale Plattform.

Freundliche Grüsse

Schweizerische Konferenz für Sozialhilfe
SKOS – CSIAS – COSAS



Christoph Eymann, Präsident

Monbijoustrasse 22, Postfach, CH-3000 Bern 14
T 031 326 19 19, admin@skos.ch, www.skos.ch



Markus Kaufmann, Geschäftsführer

Peter Lack
Direktor Caritas Schweiz
E-Mail: plack@caritas.ch

Bundesamt für Sozialversicherungen
BSV
Herr Stéphane Rossini
Frau Astrid Wüthrich
Effingerstrasse 20
3003 Bern

Luzern, 16. September 2024

Ihr Aktenzeichen:
BSV-D-F2D83401/280

Kooperationsanfrage für eine dauerhafte Struktur der Plattform gegen Armut

Sehr geehrter Herr Rossini
Sehr geehrte Frau Wüthrich
Liebe Astrid

Wir danke Ihnen für Ihr Schreiben vom 27. Juni 2024 und die damit verbundene Anfrage für die zukünftige Mitarbeit von Caritas in der Nationalen Plattform gegen Armut. Caritas engagiert sich gemeinsam mit ihren Regional-Organisationen seit vielen Jahren für Armutsbetroffene und -gefährdete sowie die Überwindung und Linderung der Armut in der Schweiz. Wir tun dies einerseits mit unseren diversen Unterstützungsprojekten und andererseits mit unserem Einsatz für verbesserte strukturelle Rahmenbedingungen. In den vergangenen Jahren durften wir dabei auf eine sehr fruchtbare

Zusammenarbeit mit dem Bundesamt für Sozialversicherungen zählen. Für diese Zusammenarbeit und ihr Engagement für Armutsbetroffene bedanken wir uns herzlich.

Obwohl der Bund sein Engagement in der Armutspolitik seit 2010 gestärkt und eine wichtige Koordinationsfunktion eingenommen hat, stagniert die Armutsquote seit mehreren Jahren auf einem hohen Niveau. Aufgrund der steigenden Lebenshaltungskosten (Krankenkassenprämien, Mieten und allgemeine Teuerung) sind zudem viele Menschen über dem Existenzminimum in finanzielle Bedrängnis geraten. Wir sind deshalb überzeugt, dass es auch künftig ein gemeinsames Bekenntnis aller relevanten Akteure braucht, um die Armut in der Schweiz zu überwinden. Die Nationale Plattform gegen Armut bietet aus unserer Sicht den richtigen Rahmen dafür. Als Mitglied der Steuergruppe und der Begleitgruppe sind wir von Caritas auch zukünftig gerne bereit, uns aktiv in der Plattform gegen Armut zu engagieren.

Gerne antworten wir auf Ihre konkreten Fragen wie folgt:

1. Bereitschaft auch zukünftig als tragender Partner der Gesamtstruktur mitzuwirken

Ja, wir werden auch gerne in der nächsten Phase in der Steuergruppe mitwirken. Wir sehen einen grossen Gewinn für die Plattform, weil Caritas über die entsprechenden zivilgesellschaftlichen Erfahrungen verfügt und aufgrund unserer operativen Projekte ein «Frühwarnsystem» für armutsrelevante

Caritas Schweiz

Adligenswilerstrasse 15
Postfach
CH-6002 Luzern

Telefon: +41 41 419 22 22
Telefax: +41 41 419 24 24
E-Mail: info@caritas.ch

Internet: www.caritas.ch
Postkonto: 60-7000-4
IBAN: CH69 0900 0000 6000 7000 4

Qualitätsmanagementsystem
ISO 9001, Reg.-Nr. 14075
NPO-Label, Reg.-Nr. 22116

Das Richtige tun
Agir, tout simplement
Fare la cosa giusta

Entwicklungen in der Schweizer Bevölkerung ist. Wir geniessen sowohl bei Behörden (Städte, Kantone, Bund), als auch bei den Betroffenen und in der breiten Bevölkerung eine hohe Anerkennung und einen grossen Rückhalt.

2. Finanzierung Plattformkosten, Arbeitsprogramme und Rat für Armutsfragen

Als spendenfinanzierte Organisation ist es Caritas nicht möglich, wiederkehrende finanzielle Beiträge beizusteuern. Wir sind aber offen für punktuelle Unterstützungen konkreter Arbeitsprogramme oder des Rats für Armutsfragen. Hauptsächlich sehen wir unseren Beitrag einerseits in der Beisteuerung unseres fachlichen Knowhows und den damit verbundenen personellen Ressourcen, die wir investieren. Andererseits verfügen wir gemeinsam mit unserem regionalen Caritas-Netzwerk über viel Erfahrung aus unserer praktischen Arbeit mit Armutsbetroffenen und Armutsgefährdeten, welches ebenfalls einen Mehrwert für die Erreichung der Ziele bietet. Ein Beitrag unsererseits kann auch sein, die Verbindung zu diesem Netzwerk herzustellen und wo gewünscht oder nötig unsere Erfahrung gebündelt zur Verfügung zu stellen.

Rat für Armutsbetroffene

Wie bereits früher erläutert, unterstützt Caritas die Idee der strategischen Einbindung von Armutsbetroffenen ausdrücklich. Auch bekunden wir hiermit unsere Bereitschaft und Interesse, beim Aufbau der Plattform im Rahmen eines Mandats mitzuwirken und / oder eine aktive Rolle in der Leitung oder Koordination der Beteiligungsstruktur wie dem „Rat für Armutsfragen“ zu übernehmen. Für diese Aufgabe stehen wir zusätzlich zu unserer Beteiligung in der Steuergruppe zur Verfügung.

3. Wichtige Themen

- Entwicklung und Umsetzung einer nationalen Armutsstrategie (alle Staatsebenen) mit verbindlichen und messbaren Zielen und konkreten Massnahmen.
- Einbindung der Zivilgesellschaft sowie der spezifischen Kompetenzen von armutserfahrenen Personen (Multistakeholder-Ansatz).
- Bearbeitung von armutspolitischen Schwerpunktfeldern:
 - Materielle Existenzsicherung
 - Familien und Kinder
 - Bildungschancen
 - Wohnen
 - Gesundheit
 - Erwerbsarbeit
 - Soziale Teilhabe

4. Weitere Anliegen

Wir freuen uns auf die zukünftige Zusammenarbeit mit dem BSV und allen Akteuren der Nationalen Plattform gegen Armut. Um die Wirkung zu erhöhen, würden wir es begrüssen, wenn zukünftig die Arbeitgeber und die Wirtschaft stärker in die Plattform eingebunden werden könnte.

Freundliche Grüsse



Peter Lack
Direktor



Andreas Lustenberger
Bereichsleiter Grundlagen + Politik
Mitglied der Geschäftsleitung